

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2024 18 HEURES 30

Le jeudi 08 février 2024 à 18 h 30, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Alain ZARAGOZA, Olivier BRISSAC, Annie SANCHEZ, Julia RUBIN, Gérard VERDIER, Carole QUERELLE, Sylvain MOFFRONT, Florence PELLECUER, Séverine CARDINALE, Stéphanie SAINT JOURS,

Absents excusés : Nicolas MOLIERE, Christian YARD, Lionel VERRUN,

Procurations : Christian YARD à Annie SANCHEZ,

Alain ZARAGOZA est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2024 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

### CHOIX DE L'ENTREPRISE DANS LE CADRE DU MARCHE ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE RECONVERSION DE LA CAVE COOPERATIVE

Suite aux réunions de la commission d'Appel Offre les 29 janvier, 30 janvier et 2 février 2024 et après l'analyse des offres des 10 cabinets d'architecture qui ont répondu à l'appel d'offre pour la reconversion de l'ancienne cave viticole,

L'entreprise Atelier DALBY Architecte ressort comme la mieux disante pour un pourcentage de 7.5 % du montant des travaux sur la base de 2 050 000 € HT, soit 153 750 € HT avec une note de 84.40/100 selon le barème établi au préalable.

Après débats le Conseil municipal à l'unanimité choisit :

- L'entreprise Atelier DALBY Architecte qui ressort comme la mieux disante pour un pourcentage de 7.5 % du montant des travaux sur la base de 2 050 000 € HT soit 153 750 € HT 184 500 € TTC.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### DEVIS POUR ETUDE D'OPPORTUNITES T DE MARCHE POUR LA RECONVERSION DE LA CAVE.

Ordre du jour ajourné car le devis n'étant pas parvenu dans les temps pour le présenter au Conseil Municipal.

### QUESTIONS DIVERSES

Pigeons église :

Le nombre de pigeons logeant aux alentours de l'église devient problématique par la quantité de fiente sur la voirie.

Dans un premier temps, le banc public sera déplacé et la question du nombre de pigeons sera revu ultérieurement selon les retours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30